M. Cabart D'anneville déclare tout d'abord que l'affirmation qu'on lui a prêtée relativement à l'interdiction que l'amiral Gervais aurait faite à ses officiers, de déposer devant la commission, a été considérablement exagérée par les journaux et il n'a pas offert à M. Lockroy de la produire devant la réunion plénière de la commission.

Il se dit doublement heureux du démenti de l'amiral Gervais et l'incident est déclaré clos.

La Commission approuve ensuite le rapporte de M. Thomson établissant que l'histoire des vols de blé de l'arsenal de Toulon n'a jamais existé que dans l'esprit des détracteurs systématiques de l'administration de notre marine.

La réunion plénière discutera vendredi 25 la question si controversée du *Magenta*.

La grève de Trignac

Trignac, 11 mai. — Le député Thivrier repart ce soir. Mardi on procèdera à l'expulsion des ouvriers logés dans les cités, s'ils manifestent l'intention de résister.

L'anarchiste Lucien Pemjean acquitté

Paris, 11 mai. — Lucien Pemjean qui comparaissait aujourd'hui devant les assises pour apologie de faits qualifiés crimes par la loi, a bénéficié d'un verdict d'acquittement.

Accident à M. Wilson

Loches, 11 mai. — M. Wilson, réélu dimanche député de Loches, devait rentrer aujourd'hui à Paris; mais hier, en se livrant dans son jardin, avec ses enfants, à des exercices de gymnastique, il est tombé et s'est foulé le poignet.

Une double asphyxie à Quimper

Quimper, 11 mai. — Ce matin, le beau-père et la belle-mère de M. Streicher, directeur de la Compagnie du gaz, qui étaient arrivés de Paris la veille pour assister à la première communion de leur petite-fille, ont été trouvés morts dans leur lit.

Ils avaient été asphyxiés pendant la nuit par les émanations d'un bec de gaz placé à la tête de leur lit et qui était resté entr'ouvert.

Le meurtre de Mlle Andrieux, rue Etienne-Marcel à Paris

Paris, 11 mai. — Le service de la sûreté n'a encore aucun indice sur l'auteur du crime de la rue Etienne-Marcel.

Après avoir examiné toutes les hypothèses, le service de la sûreté croit maintenant être en présence d'un acte de vengeance.

A l'hôtel d'Angleterre, rue Montmartre, on déclare que M. X... de son vrai nom M. Paul Autier, représentant de la maison Giraud de Grasse, a quitté Paris le 28 avril dernier, se rendant à Odessa.

On a trouvé sur Mlle Andrieux, une lettre de M. Paul Autier, datée d'Odessa.

Hommage rendu aux troupes françaises par un officier anglais

Londres, 11 mai. — Le capitaine Ollivier a fait aujourd'hui, à l'Institut royal de la marine, de l'armée, une conférence sur les opérations militaires françaises dernières dans le Soudan.

Le conférencier a constaté que c'est grâce à la surveillance des Archinard, des Combes, des Bonnier et des Joffre que la France a conquis le Haut Niger.

Il félicite nos troupes coloniales de leur courage, de leur endurance et de leurs qualités militaires.

Le capitaine Ollivier a terminé en disant que sa conférence avait pour but d'apprendre aux officiers anglais à mieux connaître les exploits de leurs vaillants frères d'armes de France.

Nombreuses arrestations à Saint-Pétersbourg et à Moscou

Moscou, 11 mai.— De nombreuses arrestations ont eu lieu à St-Pétersbourg et à Moscou, notamment parmi les étudiants de St-Pétersbourg, à la suite de la découverte de proclamations subversives.

Une tempête à Nossi-Bé

Paris, 11 mai. — M. Boulanger, ministre des colonies, vient de recevoir le télégramme suivant daté de Nossi-Bé, 28 avril :

« Une tempête a détruit les plantations, démoli une moitié du môle de Nossi-Bé; les dégâts sont considérables à Ambanourou; les pertes sont évaluées à cent mille francs.

» La colonie implore l'assistance de la métropole ».

Les sans travail aux Etats-Unis

New-York, 11 mai. — Les coxeystes qui s'étaient emparés mercredi d'un train à Pueblo ont été arrêtés hier à Salina.

Une bande de coxeystes qui a cherché à s'emparer d'un train à Yakima (Etat de Washington), a été repoussée après un combat acharné qui a coûté la vie à deux hommes de police.

Le gouverneur populiste de Kansas a refusé d'aider les compagnies de chemins de fer à reprendre leurs trains.

Le Congrès des ouvriers chrétiens à Reims

Aujourd'hui, commencent à Reims, sous le patronage du cardinal Langénieux, les travaux de l'important Congrès ouvrier qui, pendant trois jours, étudieront les questions ouvrières actuellement à l'ordre du jour.

Nous publierons chaque jour le compte-rendu des séances, que nous adresserà, par dépêches, un correspondant particulier.

La comptabilité des fabriques

Paris, 11 mai. — L'*Agence Havas* communique la dépêche suivante :

« Rome, 11 mai. — Les instructions données par le Vatican aux évêques français à propos de la loi des fabriques, les engagent à accepter cette loi, tout en maintenant le principe des questions mixtes qui doivent être réglées de concert avec l'Eglise.

» Quant au décret, les évêques s'entendront avec le gouvernement pour y introduire des modifications qui permettront d'appliquer la loi. »

Le journal le *Monde* publie un certain nombre de documents rétrospectifs qui ne manquent pas d'intérêt, notamment un arrêté ministériel de février 1880, qui institue une Commission mixte pour préparer la revision de la législation sur les Fabriques, et dont faisaient partie MM. Lepère, ministre de l'Intérieur et des Cultes, président ; Constans, sous-secrétaire d'Etat, vice-président ; les archevêques de Rouen, Tours, Sens, Reims, Bourges ; de Larisse, coadjuteur de l'archevêque de Paris ; MM. Bozérian, Mazeau, sénateurs ; Fallières, Delaporte, députés ; Buboys et Flourens, conseillers d'Etat ; Marquès de Braga, maître des requêtes, et Charles Dumay, sous-chef de bureau du ministère des cultes.

Cette Commission mixte commença à fonctionner le 11 mars 1880, sous la présidence de M. Constans.

Monseigneur Coullié

Orléans, 11 mai. — Mgr Coullié a envoyé au Saint-Père un télégramme dont voici le sens :

« Les cardinaux de Paris et de Bordeaux et vingt archevêques et évêques, réunis pour les fêtes d'Orléans, remercient le Saint-Père de l'introduction de la cause de Jeanne d'Arc et lui demandent sa bénédiction pour la France et pour eux. »

Le cardinal Rampolla a répondu aussitôt à l'archevêque de Lyon par une dépêche de remerciement et de félicitation donnant avec joie la bénédiction demandée.

Les socialistes et les fonds secrets

Paris, 11 mai. — Les députés socialistes déposeront l'amendement annuel au budget tendant à la suppression des fonds secrets.

La grève des bûcherons du Cher

Bourges, 11 mai. — La grève des bûcherons des bois d'Ennordres et de Méry continue. Une nouvelle réunion tenue à la mairie d'Aubigny, sous la présidence du juge de paix, n'a pas donné de résultat.

Les patrons, qui ne payaient que 24 francs pour les 1,000 kilos d'écorce, n'offrent qu'un franc d'augmentation; les grévistes réclament 35 et 40 fr., suivant les difficultés de l'exploitation.

Mort de M. l'abbé Vallée

Hier, vers deux heures de l'après-midi, M. l'abbé Vallée chevalier de la Légion d'honneur, ancien aumônier des Quinze-Vingts et de La Rochefoucault, curé de la paroisse de Notre-Dame de Clignancourt, a rendu son âme à Dieu à l'âge de 70 ans.

M. Keller et les zouaves pontificaux

Les zouaves pontificaux se sont réunis avant-hier au cercle Montparnasse, au nombre de près d'une centaine, pour remercier M. Keller de la place qu'il avait donnée au régiment à la cérémonie de Notre-Dame en l'honneur de Jeanne d'Arc.

A la table, présidée par le général de Charette, ayant à sa droite M. Keller, on remarquait MM. Le Gonidec du Traissan et de Lanoue, députés.

En quelques paroles toutes vibrantes d'émotion, M. de Charette remercie M. Keller de tout ce qu'il a fait pour le régiment depuis 33 ans.

Dans un discours de la plus haute éloquence, M. Keller, après avoir remercié le général de Charette et redit son dévouement aux zouaves pontificaux, parle de Jeanne d'Arc et de l'Alsace-Lorraine, comme pouvait seul le faire l'ancien commandant des francs-tireurs du Haut-Rhin, l'ancien député de l'Alsace.

Cornélius Herz

Le *Figaro* démontre aujourd'hui que les demandes d'extradition formulées contre Cornélius Herz n'ont aucune base légale à cause des erreurs plus ou moins volontaires commises par la justice française, dont M. Bourgeois était alors le chef responsable.

Sénateur et restaurateur

Le *Gaulois* annonce qu'un sénateur radical de Seine-et-Oise, M. Hamel, petit neveu et apologiste de Robespierre, va prendre la direction, au Palais-Royal, d'un restaurant qui eut jadis une grande vogue. Ce cumul lui permettra de décupler ses appointements.

La situation du Cabinet anglais

Le Cabinet Rosebery, qui a posé hier la question de confiance dans la discussion du budget, n'obtenu qu'une majorité de « douze voix. » C'est un mauvais son de cloche.

L'extradition de l'anarchiste Meunier

Londres, 11 mai. — Le défenseur de Meunier a fait comparaître six témoins qui sont arrivés hier exprès de France.

Le magistrat déclare qu'il accorde l'extradition et prévient Meunier qu'il a quinze jours pour faire appel. Quand le traducteur dit à Meunier : « Vous serez extradé », celui-ci murmure : « Pas encore ! »

Un point noir à l'horizon

Le 5 mai, M. Crispi et l'ambassadeur d'Angleterre ont signé à Rome un protocole pour fixer la délimitation des sphères d'influence anglo-italienne, dans le golfe d'Aden.

D'après cet instrument, les Italiens et les Anglais se partagent l'Ethiopie, violant ainsi les droits du roi Ménélick. Il est peu probable que celui-ci s'incline sans protester contre ce procédé.

M. Crispi harcelait l'Angleterre pour obtenir d'elle Kassola et Zella; l'Angleterre s'est tirée d'affaire en lui cédant le Harrar qu'en mars 1888 elle abandonnait à la France. Elle fait également cadeau à l'Italie d'un rocher sans valeur.

Une note officieuse italienne daigne reconnaître que la France a des droits sur Obock. D'après cette note, ces droits nous auraient été donnés en 1888 par l'Angleterre. M. Crispi, aussi fort que M. Goblet en matière diplomatique, ignore donc que la France est, depuis 1862, installée à Obock ?

Comme l'Italie ne peut en ce moment songer à conquérir le Harrar, il suffit que notre ministre des affaires étrangères rappelle le traité de 1888 pour maintenir les droits de la France.

Les grèves en Autriche

Moerisch Ostrau (Autriche), 11 mai. — La grève s'étend. L'inhumation des neuf ouvriers tués dans la bagarre du 9 mai a eu lieu sans incident, cette nuit à deux heures.

Tremblements de terre au Vénézuéla

New-York, 11 mai. — D'après les derniers avis reçus du Vénézuéla, les tremblements de terre n'ont fait aucune victime. Cela cependant paraît assez peu vraisemblable, étant donné que les villes de Charoque, Cacuna et Santa-Cruz, d'une dizaine de mille habitants chacune, ont été détruites.

Une catastrophe au Canada
Affaissement de terrain — Fermes submergées

Montréal, 11 mai. — Une terrible catastrophe vient de se produire à Sainte-Marie-de-la-Terade. De grands affaissements se sont produits le long du fleuve, laissant sous l'eau plus de vingt-cinq fermes et nombre de maisons d'habitation.

Les habitants ont réussi à se sauver à temps.

Le clergé fait des prières publiques pour conjurer le désastre.

Les opérations à terme sur marchandises

Nous avons rapporté, il y a quelque temps, les termes d'un rapport de la Chambre de commerce de Tourcoing protestant contre l'imposition des opérations à terme sur marchandises.

Dans le premier numéro de l'*Economiste Français* M. Georges Michel traite, à son tour, de la question. Il n'est pas inutile de mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques-unes des considérations invoquées par le distingué publiciste en faveur de la même thèse que celle soutenue par la Chambre de commerce de Tourcoing.

On se rappelle peut-être que, vers la fin de la précédente législature, un député du Nord, se faisant l'interprète d'une société agricole de Valenciennes, avait proposé la suppression des marchés à terme sur les matières premières. Mais, après de succinctes objections présentées par le ministre du commerce, la proposition fut retirée par son auteur et aucun de ses collègues ne la reprit.

Aujourd'hui, la question vient revue et même augmentée devant le Parlement. On propose, cette fois, non pas de supprimer les opérations à terme de marchandises, mais de les frapper d'un lourd impôt, ce qui revient absolument au même. Les Chambres de commerce se sont avec juste raison préoccupées de la proposition : les unes, comme celle de Mazamet, estimant « que les opérations à terme de marchandises ont pour résultat d'encourager la spéculation; qu'elles troublent constamment, en faussant les cours, la marche normale du commerce, de l'industrie et de l'agriculture; qu'elles se terminent à peu près toutes par un règlement de différences; qu'elles sont en tous points assimilables aux opérations de bourse à terme, etc., etc. »; les autres, au contraire, comme celle de Tourcoing, s'élevant « contre tout impôt qui frapperait les opérations à terme, essentiellement du domaine commercial », proclamant que « cet impôt constituerait une charge nouvelle qui gênerait le commerce et l'industrie, dont les exportations se soutiennent à grand'peine », et concluant que « les transactions dont la marchandise est l'aliment ne doivent pas être traitées par le législateur comme des opérations assimilables à celles qui se pratiquent sur les valeurs de bourse ».

Qui a raison de Tourcoing ou de Mazamet ? La question mérite à tous égards d'être étudiée, car elle soulève une foule de problèmes délicats et met en jeu les intérêts les plus variés. Pour cela, nous sommes obligé de bien préciser les termes du débat et de rappeler sommairement le fonctionnement des marchés commerciaux. La première chose qui frappe c'est que, loin d'avilir les cours, les opérations à terme sur marchandises permettent, au contraire, de les soutenir, en évitant dans un grand nombre de cas, par exemple après la tonte de la laine en Australie ou en Argentine, d'accumuler sur les marchés de consommation des quantités anormales de matières brutes.

Elles aident le manufacturier à se couvrir de ces matières pour les ordres qu'il a pris en produits manufacturés, lui permettant d'établir son prix de revient d'une manière certaine. Enfin, elles n'existent qu'autant qu'il y a livraison de marchandises, ainsi que nous allons le démontrer en précisant ce qui est une opération a terme de ce genre.

L'une des premières dissemblances entre les opérations qui se traitent à la Bourse des valeurs et celles qui ont pour objet les marchandises résulte de la nature même des marchés. A la Bourse des valeurs, les titres se vendent et s'achètent soit au comptant, soit à terme par l'intermédiaire d'agents de change. A la Bourse de commerce, les marchandises ne se traitent officiellement qu'à terme, entre négociants, suivant des règles déterminées, et ces négociants réclament, pour l'enregistrement et la facilité de leurs affaires, le concours de personnes spéciales, c'est pour s'assurer à tout instant la bonne observation de ces règles et leur stricte exécution. Ainsi donc, les contrats en disponible — qui ne sont au demeurant que les marchés au comptant du commerce, ayant en vue une marchandise prête à livrer, pouvant être cédée immédiatement par le vendeur, se traitent partout où l'on veut ; ceux relatifs à une marchandise dont on se réserve de prendre livraison dans un délai déterminé, se traitent spécialement à la Bourse de commerce.

Le premier de chaque mois, les cotes indiquent bien un cours en disponible, mais celui-ci n'est justement fixé ce jour-là qu'en vue d'un terme et pour permettre aux contractants d'appliquer un cours de résiliation.

Pour mieux préciser la différence que nous spécifions ici, nous dirons que les marchés en disponible sont des affaires de consommation immédiate, alors que les marchés à terme ne le sont pas. D'un côté, la marchandise doit être livrée de suite, de l'autre la livraison est considérée comme une fin effective, mais éloignée, de l'opération Enfin, dans le premier cas, les transactions portent sur des quantités que le vendeur et l'acheteur déterminent comme ils veulent; dans le second cas, elles portent sur des quantités fixes, la quotité minima de négociation, ou sur des multiples de cette quotité.

Mais comment spécifier la marchandise achetée dans ces conditions ? A la Bourse des valeurs, lorsqu'il s'agit de titres acquis à terme, d'actions par exemple, celles-ci, quels qu'en soient les numéros, représentent toujours les mêmes valeurs et donnent à leurs possesseurs les mêmes droits. A la Bourse de commerce, au contraire, les marchandises ne présentent pas ce caractère de fougibilité absolue, et, entre deux lots de produits naturels, une différence est toujours appréciable ..

Un point important sur lequel il y a lieu d'insister, c'est que dans toute spéculation sur marchandise (laquelle du reste ne se fait que par filière, c'est-à-dire par un titre de propriété transmissible par endossement), la marchandise est toujours désignée par le détenteur, qui indique d'une façon précise l'endroit où elle se trouve et son prix. Chaque fois il y a échange de factures et paiement de différences. Il y a donc là une opération essentiellement commerciale et non un agio sur des données fictives.

... Le point sur lequel nous désirons insister, c'est que dans ce contrat la marchandise est bien spécifiée.

Pour les sucres, le visa de l'entrepositaire est exigé; pour les blés, elle est également visée par le magasinier et porte un certificat d'expertise préalable; pour les farines, elle est visée par l'entrepositaire et par la commission des douze marques et indique le numéro d'estampille de cette commission. Il n'y a donc pas là, ainsi que le dit la Chambre de Commerce de Mazamet, en exprimant le vœu de voir le gouvernement frapper d'un lourd impôt les spéculations à terme sur marchandise, une « spéculation aléatoire. »

Aussi comprenons-nous fort bien la protestation de la Chambre de commerce de Tourcoing. Si le marché à terme de Roubaix-Tourcoing, régulateur des laines de la Plata, venait à être entravé dans ces conditions, ce serait certainement une charge nouvelle pour l'industrie. Combien de fois, sur ce marché, les consommateurs de laines, au moment où ils prennent des ordres, n'opèrent-ils pas au marché à terme, dans le but unique de se garantir le prix nominal de la marchandise qu'ils ont vendue, attendant le moment de l'emploi pour acheter au disponible le genre de laines qui leur convient et liquidant en même temps l'affaire qu'ils avaient faite à terme, afin de s'assurer contre l'aléa des cours.

C'est une sécurité qu'ils n'auraient plus si le marché à terme leur était rendu impossible. Il est vrai que le marché du disponible leur resterait ; mais en ce cas, il faut payer comptant ou à brève échéance, et tous n'ont pas les capitaux suffisants pour adopter ce mode de paiement et mettre en magasin la quantité de matières premières nécessaire pour se couvrir des commissions prises au commencement de chaque saison. D'autre part, si le fabricant est assez riche pour opérer au comptant, il supporte une perte d'intérêt d'argent que l'opération à terme lui évite.

Comme on le voit, la proposition de la Chambre est grosse de dangers. Le marché à terme est un des éléments essentiels du fonctionnement de notre commerce : on ne saurait y toucher sans risquer de compromettre gravement les intérêts de nos producteurs.

Il faut donc espérer que la proposition sera écartée purement et simplement. Le commerce et l'industrie sont déjà en proie à trop de préoccupations et ils ont à supporter des charges fiscales si considérables, qu'il serait de la dernière imprudence de modifier l'organisation actuelle, surtout dans un sens onéreux.

Situation météorologique. — Roubaix, 11 mai. — Hauteur barométrique. 759 Température

A sept heures du matin 9 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 17 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 16 degrés au-dessus de zéro

Paris, 11 mai. — La situation s'est peu modifiée depuis hier sur le nord-ouest et le centre de l'Europe. La dépression, signalée à l'ouest de l'Ecosse, se dirige vers le nord et un mouvement secondaire s'avance vers l'Irlande; en même temps une dépression se forme dans le nord de l'Italie. Une aire supérieure à 765 mm. apparaît dans le nord-est du continent; celle du sud-ouest persiste et s'étend des Açores à la péninsule ibérique. Le vent est modéré ou assez fort du Sud-Ouest au sud de l'Irlande, sur nos côtes de la Manche et de l'Océan; il fraîchit du Nord-Ouest en Provence. Des pluies sont tombées en Allemagne, sur la France, les Iles-Britanniques.

La température s'abaisse dans nos régions du centre, de l'est et du sud; elle était ce matin de 7° à Berne, 10° à Paris, 11° à Valentia, 21° à Alger. On notait 3° au mont Ventoux, 1° au puy de Dôme, — 5° au pic du Midi.

En France, le temps est toujours à averses avec température au-dessous de la normale.

A Paris, hier, l'après-midi et la soirée, quelques ondées. Depuis hier, température max.: 15° 8; min.: 8° 4; moyenne : 10° 9, inférieure de 2° 2 à la normale. Baromètre à 7 heures du matin, 762 4.

A la tour Eiffel, max.: 11 6; min.: 6·9.

Situation particulière aux ports

Manche. — Mer calme à Dunkerque, Calais; agitée à Boulogne au Havre; belle à Cherbourg.

Océan. — Mer peu agitée à Brest; houleuse à Lorient.

Méditerranée. — Mer agitée à Marseille; houleuse à Sète; belle à Nice.

Corse. — Mer agitée aux Iles Sanguinaires.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Demain, fête de la Pentecôte, le « JOURNAL DE ROUBAIX » ne paraîtra pas.

Un infanticide. — *Dénégations de l'accusée. — Ses aveux. — Son arrestation.* — Depuis près de cinq ans, un marchand de tissus de la Grande-Place, avait à son service une jeune fille aujourd'hui âgée de vingt-cinq ans, Juliette Duponchelle, originaire de Toufflers.

La conduite de cette fille était exempte de reproches, et ses maîtres avaient en elle la plus grande confiance, jusqu'au mois de novembre dernier, époque à laquelle ils eurent l'occasion de douter de la moralité de leur servante. Mais, aux questions qui lui furent posées à ce sujet, Juliette se défendit énergiquement.

Les jours derniers, les doutes s'étant changés en quasi certitude, on crut devoir prévenir la police que Juliette Duponchelle avait dû se rendre coupable d'un infanticide.

LA DÉCOUVERTE DU CADAVRE.— A la suite de cette grave imputation, des ordres furent donnés au service des vidanges inodores, et, vendredi, à sept heures du matin, les ouvriers chargés de vider la fosse d'aisances de la maison, y faisaient la découverte du cadavre d'un petit enfant du sexe masculin, d'ailleurs très bien constitué.

Aussitôt prévenu de cette lugubre découverte, M. Vancostenoble, commissaire de police, procéda à l'arrestation de Juliette Duponchelle, et fit transporter le petit cadavre à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

LES AVEUX DE L'ACCUSÉE. — Emmenée au poste de la place Sainte-Elisabeth, l'accusée, qui, avant son arrestation, avait fini par faire à ses maîtres l'aveu de sa faute, renouvela cet aveu à M. le commissaire de police. Mais, bien qu'elle eût toujours caché sa situation et qu'elle n'eût fait aucun préparatif, Juliette Duponchelle se défend d'avoir commis le crime d'infanticide. C'est sans qu'il y ait de sa faute, dit-elle, que le petit être a été précipité dans la fosse, dans la nuit du 3 au 4 mai.

L'accusée a consenti à donner le nom de son ami. Celui-ci, interrogé, a déclaré n'avoir pas été mis au courant par la jeune fille, qu'il a vue pourtant le 8 avril, jour de l'ouverture de la foire.

D'autre part, M. le docteur Largillière, qui a examiné le petit cadavre a reconnu qu'il était né viable et à terme, mais n'y a constaté aucune trace de violence.

LE PARQUET. — Le parquet est arrivé à Roubaix vers cinq heures et demie. Il était représenté par M. Michel, substitut du Procureur de la République et M. Deblocq, juge d'instruction : M. le docteur Castiaux, médecin-légiste, les accompagnait.

Les magistrats se sont rendus chez le marchand de tissus de la Grande-Place, et de là au commissariat de la Place Sainte-Elisabeth, où Juliette Duponchelle a subi un long interrogatoire.

A huit heures, la servante a été conduite chez ses patrons, où on lui posa encore une série de questions.

Le parquet s'est dirigé alors vers l'Hôtel-Dieu pour examiner le corps de l'enfant, et il est retourné à Lille par le train de 9 heures 48.

Juliette Duponchelle a été dirigée sur la prison de Lille.

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni, vendredi soir ; nous publions, plus loin, le compte-rendu de la séance.

Les fêtes des 13 et 14 Mai. — *Renseignements divers.* — Le gouvernement belge accordera une réduction de 50 0/0 aux sociétés musicales et aux compagnies de sapeurs-pompiers, qui se rendront à Roubaix les 13 et 14 mai, ainsi que des billets d'aller et retour, valables du 12 au 15 mai.

Sur les ordres du ministre de la guerre, les places de Saint-Omer et de Calais ont fourni quarante fusils, modèle 1842, et deux mille capsules, pour le tir à la cible chinoise, auquel prendront part un certain nombre de compagnies de sapeurs-pompiers, tant de France que de l'étranger.

L'harmonie « La Concordia » donnera une audition, sur le kiosque de la Grande-Place, lundi prochain, à midi, pendant l'ascension aérostatique.

Par suite d'une omission, l'harmonie « Sainte-Cécile », de Mouscron, directeur M. Colin, et l'« Union des Fanfares », de Rumes, n'ont pas été inscrites au programme. La première exécutera, dimanche, sous le numéro 21, au kiosque de la Grande-Place ; la seconde, lundi, au kiosque de la place Sainte-Elisabeth.

Le comité organisateur a tenu sa dernière réunion, jeudi soir, à l'Hôtel-de-Ville. Il a donné ses instructions aux commissaires chargés de la surveillance des kiosques et de la distribution des médailles commémoratives.

Le comité organisateur des fêtes des 13 et 14 mai déploie la plus grande activité dans les préparatifs de ces deux journées. Des mâts surmontés d'oriflammes aux couleurs nationales décorent déjà toutes les places de Roubaix, ainsi que les rues où passera le cortège, et l'on met la dernière main à la construction des kiosques, sur lesquels se donneront les auditions musicales.

Quant au square Pierre Catteau, dont les illuminations féériques seront la plus grande attraction des deux soirées de dimanche et de lundi, une nuée d'ouvriers est occupée aux installations de toute sorte qui feront l'admiration des visiteurs.

Les courses vélocipédiques au jardin de Barbieux.— Lundi matin à neuf heures auront lieu sur la piste circulaire du jardin de Barbieux les courses vélocipédiques suivies du championnat roubaisien, organisées par les sociétés vélocipédiques de la ville, sous les auspices de la municipalité. Les courses seront divisées en trois catégories.

1° *Course Juniors.* — 45 inscrits : MM. Adolphe et Sylvère Accou, Surin et Lesur, du *Cercle Vélocipédique Roubaisien*; Verstraete, de l'*Union Vélocipédique Roubaisienne*; Thieffry et Delcroix, du *Cyclist-Club Roubaisien*; Dujardin, Tseure, Charles et Henri Chrétien, Delcambre, Kelly et Delespierre, du *Sport Vélocipédique Roubaisien*; Levens, amateur.

2° *Course des Vétérans.* — 11 inscrits : MM. Callens, Dujardin, Delcambre et Guidon, du *Sport Vélocipédique Roubaisien* ; Carette, Osterlynck et Catrice, du *Cyclist Club Roubaisien* ; Delys, Verstraete et Lesaint, de l'*Union Vélocipédique Roubaisienne* ; Hollande, du *Cercle Vélocipédique Roubaisien*.

3° *Course des débutants.* — 18 inscrits : MM. Leurentier du *Sport Vélocipédique Roubaisien*; Delberghe, Troffaes, Decoeyère, Deldicque, St-Leger, Boulanger, Dutholt et Rochet, de l'*Union Vélocipédique Roubaisienne*; Cambien, Toulet, Lagouge et Thieffry, du *Cyclist-Club Roubaisien*; Lesur, Guilmin et Orgaer du *Cercle Vélocipédique Roubaisien*; Lévens et Henri Clemmen, amateurs.

Tous les coureurs inscrits, ayant participé à l'une des trois courses pourront seuls courir pour le championnat Roubaisien.

Le départ aura lieu à neuf heures précises et sera donné par M. Jules Petit, starter, secrétaire du sport vélocipédique Roubaisien.

Le service d'ordre sera fait par 35 agents de police et par les membres des quatre sociétés vélocipédiques de la ville.

Les membres de ces sociétés sont priés de se trouver à 8 heures précises à l'endroit dit de la *Montagne* pour qu'on leur indique les différentes attributions à remplir en ce qui concerne la police.

L'appel des coureurs, aura lieu au même endroit, à 8 heures et demie, pour la remise des brassards. Les coureurs seuls, auront le droit de circuler sur la piste, l'entrée du jardin étant interdites à partir de sept heures aux voitures et aux vélocipédistes ne participant pas aux courses.

Un remisage de machines sera installé au café de « La Montagne. »

La Fanfare de Beaurepaire, qui prêtera son gracieux concours à cette fête, sera installée sur le kiosque.

Un noyé quai d'Anvers. — Vendredi vers une heure et demie de l'après-midi, des ouvriers se rendaient à leur travail, passant le long du canal, quai d'Anvers, quand ils aperçurent un cadavre d'homme flottant entre deux eaux. Munis de perches, ils l'attirèrent à eux et le déposèrent sur la berge.

La nouvelle de cette découverte se répandit rapidement dans tout le quartier, et, au moment où M. Chapé, commissaire de police, se rendait sur les lieux, le noyé fut reconnu par son père. Il a nom Emile Nollette, âgé de 21 ans et demeurait chez ses parents rue des Fondeurs, cour Chopart.

Le jeune homme avait été aperçu pour la dernière fois le 3 mai vers 8 heures du soir, dans un état voisin d'ivresse. On ne peut attribuer sa mort qu'à un accident, car le corps, transporté à la Morgue de l'Hôtel Dieu et examiné par M. le docteur Largillière, ne porte aucune trace de violence.

Il n'y a pas une ménagère soigneuse qui ne pense, en temps opportun, à ses provisions d'hiver. La femme économe saisit toutes les occasions possibles pour alléger son budget. Il y a une économie *sérieuse* à faire l'été ses conserves de beurre.

L'hiver, ce produit est beaucoup plus cher. Bien des personnes aiment le beurre frais ; c'est très bien pour la table ; mais le beurre salé convient en tout temps à la cuisine.

La laiterie d'Oostcamp garantit pur et de bonne conservation ses beurres de conserve comme ses beurres frais.

Les personnes qui désirent profiter du bon moment feront bien de se hâter. On reçoit, rue du Bois, 13, les pots et les commandes qui doivent être adressées à la laiterie. Le beurre de conserve se vend 3 fr. 35 le kilog.

Du beurre frais, garanti pur, et défiant toute analyse, arrive tous les jours rue du Bois, 13, et est envoyé, chaque jour, dans les dépôts-succursales.

Toutes les ménagères qui ont goûté le beurre d'Oostcamp deviennent des clientes assidues de la laiterie. 37362—81840

La visite du lait. — M. Cordier, commissaire de police du 1er arrondissement, a procédé vendredi matin à la visite du lait. Plusieurs échantillons saisis, ont été envoyés au parquet de Lille, pour être soumis à l'analyse.

Une arrestation pour vol de tissus. — Dans l'après-midi de vendredi, M. Seguin, commissaire de police de Croix, recevait une lettre anonyme dénonçant l'ouvrier apprêteur, Etienne Jusy, connu dans le parti socialiste sous le nom de « Culine », comme étant l'auteur du vol de tissus commis chez MM. Coget, Lotar et Cie, apprêteurs, rue Pellart, où il travaille. La lettre annonçait que les produits du vol avaient été remis à une jeune fille du nom de Marie Sabbo.

M. Séguin, se rendit chez la jeune fille, et découvrit plusieurs coupons de tissus. A la suite de cette perquisition, M. le commissaire envoya le garde Delfortrie à Roubaix, pour soumettre les tissus à MM. Coget, Lotar et Cie, qui les reconnurent comme ayant été teints et apprêtés chez eux.

Etienne Jusy fut interrogé sur la provenance de la marchandise. Il finit par reconnaître l'avoir dérobée à ses patrons.

Le garde arrêta l'ouvrier apprêteur, et l'emmena au commissariat de la rue Saint-Joseph ; après un interrogatoire que lui fit subir M. Chapé, Jusy fut transféré au dépôt central de la Grand'Place.

Chaque année, à la Pentecôte, bon nombre de Roubaisiens vont à Boulogne. La mer y est superbe et les environs absolument ravissants. Les excursionnistes trouveront, Hôtel du Nord et Continental, rue Victor-Hugo, chez M. Louis Quénée, une cuisine soignée, des appartements vastes et confortables et des vins des premiers crus. La maison se recommande par sa bonne tenue et ses prix très modérés.

Menus faits. — Vendredi matin, dès sept heures, rue de Jemmapes, la police de sûreté procédait à l'arrestation d'une fraudeuse de profession, de nationalité belge, Elisa Nessens, âgée de vingt-un ans, pour l'écrouer ensuite au dépôt central.

Un peu plus tard, une cabaretière de la rue Vaucanson, Philomène Salembier, âgée de trente-six ans, était arrêtée dans la rue Neuve, en vertu d'un extrait de jugement, décerné par le procureur de la République. Cette dernière a à purger une condamnation à un mois de prison pour adultère.

— Dans la soirée de jeudi, à huit heures et demie, rue de la Guinguette, un individu en état d'ivresse avait brisé une glace à l'estaminet de Mme Nicaisse.

Comme la cabaretière lui en réclamait le remboursement, il se jeta sur elle, la terrassa et la roua de coups. Le fils de la pauvre femme, en voulant la défendre, fut l'objet de semblables violences.

On dut requérir l'intervention de la police, et le brutal individu, solidement ligotté, fut emmené au dépôt du premier arrondissement; mais il refusa de fournir aucun renseignement sur son identité.

Nécrologie. — On annonce la mort, dans sa soixante-et-unième année, de dame Mélanie Dufermont, épouse de M. Félix Vanoutryve, demeurant boulevard de la République. Ses funérailles auront lieu le mardi 15 courant, à 10 heures, en l'église Notre-Dame.

Croix. — *Arrestation du socialiste Boucher.* — En exécution d'un mandat d'arrêt délivré par le parquet de Lille, M. Séguin, commissaire de police, a procédé vendredi vers 5 heures 1/2 de l'après-midi à l'arrestation d'Emile Boucher, l'orateur socialiste de Croix, qui a à purger une condamnation à vingt jours de prison. Boucher a été conduit dans la soirée à la gendarmerie de Roubaix.

— *La fête de Jeanne d'Arc.* — Dimanche, 13 mai, la ville de Croix s'unira aux fêtes patriotiques qui sont célébrées dans la France entière en l'honneur de Jeanne d'Arc.

Les habitants sont instamment invités à affirmer le 13 mai leurs sentiments de patriotisme, en pavoisant leur maison aux couleurs nationales.

Pendant la grand'messe, qui sera chantée, à neuf heures et demie, en l'église paroissiale de St-Martin, une allocution sera prononcée par M. l'abbé Chatelain, vicaire à Seclin.

Nous offrons à nos lecteurs un livre de cuisine *pratique et simple* dont les explications concises donnent en peu de temps une connaissance parfaite de l'art culinaire. Les menus pour chaque jour de l'année sont en rapport avec les productions de la saison et permettent aux ménagères de varier leur plat sans augmenter leur budget. — Prix exceptionnel : 3 francs. 7573

Nous recommandons la **Fabrique d'Articles de voyage, SOYEZ père,** *41-43, rue des Ponts de Comines, à LILLE,* pour le *choix immense* que l'on y trouve et *un travail très soigné.*

COMMUNICATIONS

BEURRE PUR, DÉLICIEUX, à 3 fr. 50
Maison centrale de la laiterie d'Oostcamp, à Roubaix, rue du Bois, **13** (treize). **Ne pas confondre !**
A ROUBAIX : Rue du Bois, 13; rue de l'Industrie, 2 (près la rue de Lille); rue Pierre-de-Roubaix, 150; Aux Halles (stalle 124); place d'Amiens, chez M. Mayot, boulanger; rue Pierre-de-Roubaix, 58; chez M. Dhondt, boulanger; rue d'Italie, 36; rue de l'Epeule, 194; rue de Tourcoing, 93, chez M. Achille Leleux, épicier; rue du Collège, 134, chez M. Ducrocq, comestibles; rue du Tilleul, 123; chez M. Vandeputte, épicier, boulevard de Strasbourg, 126 ; chez M. E. Duforest, rue Corneille, 7, près le boulevard d'Armentières.
A CROIX : chez M. Duvivier, épicier, rue de la Gare.
A TOURCOING : Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, (maison Tanghe-Verdonck).
A LILLE : Rue Royale, 38 (épicerie Duvernay-Verdonck).
Place de Béthune, 1: rue de Juliers, 64.
N. — Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76573

« UNION DES PATRIOTES ». — L'Union des Patriotes porte à la connaissance de tous ses membres que la société « La Fraternelle » les invite à assister à la messe de Requiem qui sera célébrée en l'église Saint-Sépulcre, lundi 14 mai, à 11 heures, pour le repos des âmes de leurs membres actifs et protecteurs décédés ainsi que de leurs frères d'armes morts au service de la Patrie. Réunion à 10 heures 1/2, rue des Arts, à l'estaminet des Deux Postes.

Conférences populaires de l'abbé Kneipp, prix 1 fr. 20. — **Soins à donner aux enfants** dans l'état de santé et dans l'état de maladie ou conseils sur l'hygiène et la médecine de l'enfance, par l'**abbé Kneipp,** pr